

Séance Plénière du lundi 2 novembre 2015 et jours suivants

(Salle Modibo KEITA)

Présidence de l'Honorable Issaka SIDIBE, Président de l'Assemblée Nationale

Secrétaires parlementaires :

Honorable Ckeick Tahara NIMAGA

Honorable N'Doula THIAM

La séance est ouverte à 11 h 34 mn.

M. le Président :

Honorables Députés,

Madame le Ministre,

Mesdames et Messieurs.

Je voudrais demander à un secrétaire parlementaire de procéder à la lecture de l'arrêt de la Cour constitutionnelle, relatif à notre règlement intérieur modifié.

- ***Lecture de l'Arrêt n° 2015-06/CC du 27 octobre 2015 de la Cour Constitutionnelle, relatif à la requête de l'Assemblée Nationale aux fins de contrôle de constitutionnalité de son Règlement intérieur.***

Nous prenons acte dudit arrêt. Merci.

Chers collègues, le **projet d'ordre du jour** est le suivant :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1) Renouvellement du Bureau et des Commissions.

2) Communication.

Y a-t-il des observations ?...

(Demande de motion.)

Bafotigui DIALLO, député RPM : Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour chers camarades.

Je sollicite une modification de l'ordre du jour pour permettre de lire une déclaration de création d'un groupe parlementaire.

Merci.

M. le Président : Merci.

Nous allons donc soumettre cette proposition à la plénière.

(Demande de motion.)

Seydou DEMBELE, président du Groupe parlementaire RPM : Merci Monsieur le Président.

Chers collègues,

Madame le Ministre,

Bonjour.

Par rapport à la modification de l'ordre du jour demandée, c'est un droit, je voudrais solliciter une suspension de séance.

Merci.

M. le Président : Merci.

Vous demandez une suspension de séance, pas sollicitez.

Abdoulaye FOFANA : Merci Monsieur le Président.

Je crois que le règlement intérieur est clair par rapport à la création d'un groupe parlementaire. S'il y a création d'un groupe parlementaire, ça ne vaut pas la peine de suspendre la séance. Ils doivent déposer leur liste avant la plénière auprès du Président de l'Assemblée Nationale.

Je n'ai pas compris aussi l'intervention du Président du groupe parlementaire

RPM. Je ne sais pas si c'est lié à la suspension, ou bien si c'est autre chose.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

...Oui, Mahamadou DIARRASSOUBA.

Mamadou DIARRASSOUBA,
député RPM : Merci bien Monsieur le Président.

Monsieur le Président, le Groupe RPM est derrière son président qui a demandé une suspension. Nous demandons une suspension pour une heure.

Le président du groupe a demandé une suspension, c'est son droit.

M. le Président : nous allons donc suspendre pour une heure.

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 11 h 44 mn.

REPRISE DE LA SEANCE

Mardi 3 novembre 2015

La séance est reprise à 11 h 45 mn.

M. le Président : La séance est reprise.

Je vais repasser la parole au Président du Groupe Parlementaire(RPM) qui avait sollicité une suspension de séance l'autre fois.

Seydou DEMBELE, *président du Groupe parlementaire RPM* : Merci bien Monsieur le Président.

Excellence Madame le Ministre,

Chers collègues bonjour.

Hier, j'avais demandé une suspension de séance suite à la demande de

l'Honorable Bafotigui DIALLO de vouloir apporter un changement à l'ordre. La suspension a été mise à profit pour nous comprendre au sein du Groupe. La compréhension étant obtenue, je souhaiterais également que par rapport à sa demande l'Honorable Bafotigui lui-même fasse une déclaration.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

L'Honorable Bafotigui DIALLO, vous avez la parole.

(Applaudissements.)

Bafotigui DIALLO : Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour chers Collègues,

Bonjour Madame la Ministre.

Le Mali est Un et Indivisible.

Notre RPM est un et restera indivisible.

(Applaudissements.)

Sur ce, nous avons fait une petite remarque. Après toutes les négociations, le Collectif a décidé de retirer la déclaration de création de groupe parlementaire.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président : Donc, Nous en prenons acte et nous allons poursuivre nos travaux.

Nous pouvons donc dire que l'**ordre du jour initial est adopté.**

I - RENOUELEMENT DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

❖ RENOUELEMENT DU BUREAU

Concernant l'élection des membres du Bureau, je voudrais rappeler que le règlement intérieur prévoit dix (10) vice-présidents, deux (2) Questeurs et dix (10) Secrétaires parlementaires.

Comme vous le savez également, l'article 72, alinéa 2 du règlement intérieur, dispose : « *Il est procédé au scrutin secret à la tribune aux élections des membres du bureau de l'Assemblée Nationale et aux nominations personnelles.* »

L'article 74 précise les modalités de cette élection, notamment le scrutin secret à la tribune. L'alinéa 3 dudit article précise : « *Dans le cas du scrutin secret à la tribune, autre que celui prévu à l'article 72 (3^{ème} aliéna), tous les députés sont appelés nommément dans l'ordre alphabétique. Chaque député dépose dans l'urne une enveloppe contenant un bulletin blanc s'il désire voter pour, un bulletin bleu s'il désire voter contre et un bulletin blanc rayé de bleu s'il désire s'abstenir. Ces bulletins, contrairement au scrutin public, ne portent pas les noms des Députés.* »

Pour l'élection du Bureau, nous avons une proposition qui est faite à la plénière sur la base d'un travail préliminaire en concertation avec les présidents des groupes. Je voudrai donc vous présenter cette proposition de liste.

- **Lecture de la proposition de liste des membres du Bureau :**

(Président : Issaka SIDIBE)

1^{er} Vice-président : Mamadou TOUNKARA (RPM) ;

2^{ème} Vice-président : Amadou THIAM (APM) ;

3^{ème} Vice-président : Mody N'DIAYE (VRD) ;

4^{ème} Vice-président : Ahamada SOUKOUNA (ADEMA-ASMA) ;

5^{ème} Vice-présidente : Mme Assory Aïcha Belco MAIGA (RPM) ;

6^{ème} Vice-président : Bajan Ag HAMATOU (RPM) ;

7^{ème} Vice-président : Seydou DEMBELE (RPM) ;

8^{ème} Vice-président : Hadi NIANGADOU (APM) ;

9^{ème} Vice-président : Abdoulaye DEMBELE (RPM) ;

10^{ème} Vice-président : Aboubacar BA (APM) ;

1^{er} Questeur : Mamadou DIARRASSOUBA (RPM) ;

2^{ème} Questeur : Belco BAH (APM) ;

1^{er} Secrétaire parlementaire : Mohamed Ould Sidi Mohamed (RPM) ;

2^{ème} Secrétaire parlementaire : Amadou MAIGA (VRD) ;

3^{ème} Secrétaire parlementaire : Aziza Mint Mohamed (ADEMA-ASMA) ;

4^{ème} Secrétaire parlementaire : Mme DOUMBIA Rokia TRAORE (RPM) ;

5^{ème} Secrétaire parlementaire : Cheick Tahara NIMAGA (APM) ;

6^{ème} Secrétaire parlementaire :
Mme COULIBALY Maïmouna
DRAME (RPM) ;

7^{ème} Secrétaire parlementaire :
Sory Ibrahima KOURIBA (RPM) ;

8^{ème} Secrétaire parlementaire :
N'Doula THIAM (RPM) ;

9^{ème} Secrétaire parlementaire :
Bakary MACALOU (VRD) ;

10^{ème} Secrétaire parlementaire :
Souleymane S. OUATTARA (APM).

Voilà donc les propositions qui ont été faites. On va passer maintenant au vote, en appelant individuellement les députés.

Nous avons expliqué que c'est une liste consensuelle qui a été présentée par l'ensemble des Groupes. Il s'agit de voter maintenant par rapport à cette liste.

(Appel nominal des députés pour passer à l'urne.)

RESULTATS DU SCRUTIN

Pour : 134

Contre : 02

Abstention : 02

Le **Bureau** est donc approuvé.

Félicitations !

❖ RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Nous allons maintenant présenter la proposition de liste concernant la Commission de Contrôle qui compte dix-sept (17) membres.

- ***Lecture de la proposition de liste des membres de la Commission de Contrôle :***

1. Dédéou TRAORE (VRD) ;
2. Kissima KEITA (RPM) ;
3. Souleymane DIARRA (Non inscrit) ;
4. Bakary KONE (ADEMA-ASMA) ;
5. Seydou COULIBALY (ADEMA-ASMA) ;
6. Mody FOFANA (ADEMA-ASMA) ;
7. Bakary Woyo DOUMBIA (VRD) ;
8. Cheick Oumar KONATE (VRD) ;
9. Bafermé SANGARE (Non inscrit) ;
10. Soïba COULIBALY (RPM) ;
11. Hamadoun NIAGALY (RPM) ;
12. Samba YATTASSAYE (APM) ;
13. Yagama TEMBELY (RPM) ;
14. Yaya KONARE (RPM) ;
15. Mamadou dit N'Fa SIMPARA (APM) ;
16. Sidi FOMBA (APM) ;
17. Djibril DIARRA (APM).

Voilà les propositions.

Je rappelle que la présidence de ladite Commission revient de droit à l'opposition, conformément à l'article 36 du règlement intérieur.

On va passer maintenant au vote, en appelant individuellement les députés.

Comme c'est un règlement intérieur, comme il est tellement..., c'est à vous de voir... (*Applaudissements.*) ... On va donc voter à mains levées.

(Demande de motion.)

Ilias GORO, député non inscrit :
(Intervention donnée en langue Dogon et traduite par un interprète.)

Bonjour Honorables Députés.

Bonjour Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Quand on parle de l'Assemblée Nationale, c'est ici qu'on vote les lois du pays.

Monsieur le Président, à ma connaissance, sur la liste des deux non inscrits je n'ai pas été concerté. Je vous demande si vous avez donné ces deux postes au SADI ou aux non-inscrits. Si c'est aux non-inscrits, je vous demande de retirer ces deux noms, le temps que nous nous concertions.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Ah ! ça recommence là.

Nous sommes en plénière, voilà un problème qui est posé. Franchement, il faudrait qu'on voie.

Les deux inscrits sont du SADI ; lui, il est non inscrit comme eux, il est à côté, il a des problèmes. Alors, qu'est-ce qu'on peut faire pour lui ?

(Demande de motion.)

Oui, Honorable DIARRASSOUBA.

Mamadou DIARRASSOUBA,
député RPM : Merci bien Monsieur le Président.

Monsieur le Président, par rapport à la Commission de contrôle, les non inscrits ont droit à un poste ; c'est le RPM qui a voulu donner le deuxième poste. Pour notre part, on a donné un poste au Groupe ADEMA-ASMA et un poste aux non inscrits parce qu'on n'a pas voulu les faire sortir, ils étaient toujours présents à la Commission de contrôle.

Monsieur le Président, on a pris note de ce que Ilias GORO vient de dire. Que DIEU nous prête vie pour que nous puissions prendre en compte ce qu'il souhaite. Je l'invite à calmer le jeu, nous corrigerons plus tard.

Parce que les deux représentants du SADI étaient déjà dans cette Commission de contrôle, on n'a pas voulu leur demander de faire un choix entre un député et un autre. C'est pourquoi, nous-mêmes, nous avons laissé une part du RPM aux non inscrits SADI.

Je vous comprends, je crois que le RPM vous comprend, on prendra les dispositions utiles par rapport à l'avenir.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

(A l'endroit de l'Honorable Ilias GORO.) La plénière a dit : la prochaine fois, si DIEU nous prête vie, il n'y aura pas de problème, on va corriger ça. On a en même temps expliqué qu'il n'y a pas deux postes pour vous les non inscrits. Vous n'avez qu'un seul poste.

Ilias GORO : Je vous remercie beaucoup Honorables Députés.

Je suis dans ce cas le seul non inscrit, parce que vous parlez de SADI, je ne sais pas si c'est un groupe parlementaire ; si ça commence aujourd'hui tant mieux.

Merci.

M. le Président : L'année prochaine inch' ALLAH !

Alors, on va passer à l'adoption de la **liste des membres de la Commission de contrôle**, à mains levées...

Résultat :

Pour : 140

Contre : 00

Abstention : 00

Cette liste également est adoptée.

❖ **RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS GENERALES**

Je voudrais rappeler que, conformément aux nouvelles dispositions de l'article 28 de notre règlement intérieur, chaque année après l'élection du Bureau définitif l'Assemblée Nationale constitue onze (11) Commissions générales de douze (12) membres au plus à chacune à l'exception de la Commission des Finances, de l'économie, du plan et de la promotion du secteur privé dont le nombre ne peut excéder vingt-sept (27) membres.

Nous allons à présent procéder à la présentation de la liste de chacune des commissions sur la base de la proposition de répartition déjà soumise aux présidents des groupes parlementaires par le secrétariat général.

Ceux qui souhaitent s'inscrire dans la salle peuvent se faire connaître ou lors de la première réunion de la commission concernée.

Je voudrais rappeler que l'article 30 de notre règlement intérieur dispose : « *Tout député doit obligatoirement s'inscrire au sein d'une commission générale. Cependant tout député peut participer aux travaux des commissions dont il n'est pas membre titulaire mais il n'a pas voix délibérative.* »

Les groupes parlementaires vont nous communiquer maintenant les listes des membres de chacune des commissions.

Les vice-présidents et les questeurs vont devoir superviser l'élection des bureaux des commissions dans l'ordre de citation dans le règlement intérieur.

(Demande de motion.)

Oui, Honorable CISSE, vous avez la parole.

Amadou CISSE : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, il y a un travail préliminaire à faire. Logiquement, il y a un article qui nous contraint d'avoir pour les commissions générales au maximum douze (12), la commission Finances maximum vingt-sept (27).

Je souhaite, Monsieur le Président, que les quatre présidents de groupes parlementaires se retrouvent, fassent des listes correctes, qu'on revienne en plénière, qu'on nous les lise ; telle commission, voilà les noms, on affiche devant les commissions ; et les vices présidents chargés d'élire les bureaux vont aller faire le travail.

Sinon, comme tel aujourd'hui, ça ne marchera pas.

C'est l'article qu'il faut carrément respecter. On s'est mis le couteau à la gorge, il faut qu'on aille jusqu'au bout.

Pour me résumer : douze maximum pour les commissions générales, vingt-sept pour la commission Finances et on lit les listes ici et on affiche devant les commissions, on va en salle et on désigne le Président.

Merci.

M. le Président : Si je comprends, vous suggérez tout de suite...

Amadou CISSE : Que les quatre présidents de groupes se retrouvent, nous fassent un tableau complet commission par commission, comme on l'a fait avec la Commission de contrôle, on a lu les dix-sept noms. Qu'on lise pour toutes les commissions. Comme ça chacun saura là où il va. Après, les vice-présidents chargés de mettre en place le bureau

vont aller en salle, on affiche comme en classe les noms devant.

M. le Président : Il a certainement raison mais le tableau a déjà été envoyé hein, on n'a pas reçu de réactions des groupes. Sinon, le tableau est là, il a été envoyé à tout le monde.

(Demande de motion.)

Oui, vous avez la parole.

Mody N'DIAYE, ancien président du Groupe parlementaire VRD : Merci Monsieur le Président.

En réalité, le tableau que les Présidents de groupes ont reçu, c'est une proposition du secrétariat général. Donc depuis qu'on a reçu, on n'a pas fait une réunion entre nous présidents. C'est pourquoi, je pense que le préalable à tout ça, il faut que les présidents se réunissent pour faire les ajustements nécessaires et communiquer les noms par commission. Je pense que c'est ce qu'il a dit et c'est ce qu'il faut faire.

Donc, que les présidents se rencontrent sur la proposition, qu'on la entérine et que chaque président de groupe communique par commission les membres relevant de son groupe ; et c'est sur cette base qu'on va constituer les membres par commission. Et ceux qui seront chargés de superviser les élections des membres du bureau de ces commissions pourront faire leur travail. Je pense que là on peut aller très vite d'ailleurs.

Donc, je vous suggère, Monsieur le Président, qu'on suspende tout de suite, que les présidents se voient, qu'on adopte les chiffres par groupe et par commission et qu'on donne les noms par commission.

Merci. *(Applaudissements.)*

M. le Président : Très bien !

On va donc suspendre la séance. Pour combien de temps ?...

(Diverses propositions des députés.)

La séance est suspendue et elle va reprendre à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 26 mn

La séance est reprise à 16 h 13 mn.

M. le Président : La séance est reprise.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez donner lecture des membres des différentes commissions.

• ***Lecture de la liste des membres des différentes Commissions générales***

Il y a un nom qui manque à l'appel, c'est normal : on a perdu un de nous qui n'a pas encore été remplacé.

Mais il y a un nom qui a été biffé sur la liste de la commission Travail et qui n'a pas été remplacé ; ensuite, c'est très raturé, il faudrait reprendre ça.

(Demande de motion.)

Oui, Honorable Sékou Fantamadi TRAORE.

Sékou Fantamadi TRAORE, député ADEMA : Merci Monsieur le Président.

Je pense que dans notre commission c'est Aziza Mint Mohamed qui n'a pas été appelée. Or, normalement, on nous avait dit qu'elle devrait faire partie de la commission Administration Territoriale et Décentralisation. Donc, son nom a été omis. Mais ici, c'est la commission Education qui a onze membres au lieu de douze. Mais nous, au niveau de la commission Administration Territoriale et Décentralisation nous sommes deux sur le tableau pour le compte de

l'ADEMA-ASMA (Sekou Fantamadi TRAORE et Aziza Mint Mohamed) au lieu d'un.

M. le Président : Mais le problème n'est pas toujours résolu. Vous êtes combien et dans quelle commission ?

Sekou Fantamadi TRAORE : C'est-à-dire dans le tableau de répartition qu'on nous a donné, l'ADEMA a deux députés à la commission Administration. Je parle sous le contrôle de mon président, et au moment de l'appel j'ai entendu mon nom mais pas le nom d'Aziza Mint Mohamed qui n'a pas été appelé.

M. le Président : Mais malheureusement si on ajoute le nom d'Aziza Mint Mohamed, ça sera treize membres.

Sékou Fantamadi TRAORE : Oui, peut-être c'est un groupe qui a de trop.

M. le Président : La commission Administration, l'Honorable Amadou Araba DOUMBIA, si vous voulez bien venir prendre votre liste et essayer de revoir, puisqu'il y a un problème là. Ici vous êtes douze, on suppose qu'il y a deux députés ADEMA, alors qu'il y en a un seul ; si on ajoute ça fera treize. Donc, regardez qui est-ce qui a donné un commissaire de trop.

Amadou Araba DOUMBIA : (*Commission de l'Administration Territoriale.*) Il y a sept pour le groupe RPM sur cette liste alors que normalement c'est six.

M. le Président : Honorable Seydou DEMBELE, il y a un petit surplus, semble-t-il ?

(Echanges entre Honorables Seydou DEMBELE et Amadou Araba DOUMBIA.)

Le problème est-il résolu?... Les Commissions étant déjà constituées,

voulez-vous qu'on revienne sur les deux listes ?...

Ecoutez, il y a une inquiétude, Honorable Mamadou Alpha DIALLO est vice-président de la commission Finances, on va l'inscrire directement à ce niveau, parce que ce n'est pas écrit là-dessus ; que tout le monde en soit informé. Son nom est en dix-neuvième position sur cette liste, donc il faut le barrer à ce niveau en le remettant deuxième. Pas d'objection ?... Non.

(Demande de motion.)

Honorable Ilias GORO, vous avez la parole.

Ilias GORO : Merci beaucoup Monsieur le Président de l'Assemblée.

Je n'ai pas compris ce que vous venez de faire.

Au niveau de ma circonscription j'ai été élu parce que je suis paysan éleveur. Moi, j'ai choisi la Commission Développement rural seulement, et à ma grande surprise on m'a mis dans la Commission Emploi. La Commission Développement Rural est mon unique choix, donc en conséquence je ne peux pas aller dans une autre commission que celle du Développement Rural et de l'Environnement.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Bon ! Je pense qu'il y a quelque chose qui manque peut-être.

Honorable DIARRASSOUBA, je pense que s'il y a des changements il vaut mieux aussi les informer à temps par rapport aux changements.

On a dit que tous les Députés doivent aller s'inscrire. Maintenant lui il se plaint parce qu'il n'a pas pu s'inscrire là où il voulait, parce que c'était plein quand il venait. Donc, on l'a inscrit ailleurs, et il n'est pas content.

Comment est-ce qu'il faut faire ?

Mamadou DIARRASSOUBA,
député RPM : Monsieur le Président, avec le changement intervenu dans le règlement intérieur au niveau de l'article qui traite les commissions, le secrétariat général de l'Assemblée a soumis une proposition auprès des différents groupes : le groupe RPM a 6-7, 6-7 et les autres 2-2 ou 1-1. Au niveau de la Commission Développement Rural, je ne sais pas comment est-ce qu'ils ont tenu la réflexion.

Mais au niveau de la Commission Développement Rural un non-inscrit ne fait pas partie de cette commission. Raison pour laquelle la répartition entre les différents groupes consiste avec le nombre de la commission Développement Rural, c'est pourquoi son nom ne figure pas. Ce n'est pas parce qu'on l'a omis, mais dans la répartition qui a été soumise aux groupes un non-inscrit ne figure pas au nom de cette commission.

Donc voilà, le secrétaire général est là, il nous a soumis cette proposition et tout de suite on a travaillé là-dessus.

(Bruit dans la salle.)

M. le Président : S'il vous plaît !

Voilà ce qui va se passer. Puisqu'il ne peut évoluer que dans une seule commission, je pense qu'à l'avenir il va falloir quand même lui réserver ça, parce qu'il n'a que ça. Mais ça sera encore pour l'année prochaine. Nous allons tout faire l'année prochaine, inch'ALLAH.

(Murmures dans la salle.)

S'il vous plaît, ne polémiquez pas ici pour tout !

(Demande de motion.)

Vous avez la parole, Honorable Boubacar SISSOKO.

Boubacar SISSOKO : Monsieur le Président, voilà l'une des difficultés que j'avais soulevées l'autre jour. Mais si nous appliquons le coefficient, normalement le coefficient doit donner le nombre de députés par groupe parlementaire. Et ce coefficient-là doit prendre en compte avec le dénominateur du nombre total de députés ; normalement les non-inscrits doivent être concernés. C'est leur droit, même s'ils ne sont pas dans un groupe parlementaire, ils sont députés et les députés ont le droit de s'inscrire dans la commission qu'ils veulent.

C'est vraiment un droit pour lui, je ne sais pas comment c'est arrivé. Mais en appliquant le coefficient, normalement le reste doit revenir aux non-inscrits... *(Murmures dans la salle.)*... Si ! on a bien compris. J'avais même dit ce jour-là en répondant à la question : « Et le Député qui serait lésé dans cette situation, qu'est-ce qu'on va faire ? » Voilà, ma question est revenue.

Donc, le non inscrit, il a vraiment raison.

M. le Président : Merci.

Honorable Hadi NIAGADOU, vous avez la parole.

Hadi NIANGADOU : Merci Monsieur le Président.

Le règlement intérieur prévoit que c'est les groupes parlementaires qui amènent les noms. La jurisprudence veut que ce soit le Bureau qui puisse prendre en compte les non inscrits, parce que le règlement intérieur est clair là-dessus. Tous les groupes ont amené les noms de leurs commissaires, donc après tout ça que les non inscrits doivent s'inscrire, parce que le règlement intérieur c'était les candidatures libres. Mais depuis 2013

nous avons dit que c'est les groupes qui présentent les candidatures, c'est pourquoi le règlement intérieur ne prévoit pas les non inscrits pour qu'ils puissent être représentés dans quelque chose.

Maintenant les groupes ont présenté, et les non inscrits ne peuvent prendre que les postes restants pour combler. Parce que nous sommes cent quarante-sept Députés, nous avons dix commissions de 120 membres, et une commission Finances de vingt-sept membres. Donc, ça fait les cent quarante-sept Députés. Donc, c'est clair, chacun doit être casé, c'est obligatoire. Mais c'est les groupes qui ont présenté conformément au règlement intérieur. Le règlement intérieur ne prévoit pas les non inscrits.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : (*Sourire.*)

Honorable Amadou Araba DOUMBIA, venez s'il vous plaît. Je vais vous confier notre ami, c'est dans votre situation qu'il se trouve. Vraiment, à l'avenir tenez en compte. Il n'y a pas de calcul qui puisse éliminer quelqu'un. C'est un oubli, sinon ils auraient bien trouvé un poste pour le mettre-là.

Si on fait le calcul, c'est vrai qu'il n'en a pas droit, mais allons au-delà du calcul, et là je vous le confie.

Merci.

Amadou Araba DOUMBIA, député non inscrit : J'ai compris, Monsieur le président. J'ai déjà échangé avec lui.

M. le Président : Dites-lui que l'année prochaine inch'ALLAH. Il n'y a pas de problème. (*Rires dans la salle.*)

...Oui, Honorable GORO, venez-vous exprimer pour une dernière fois.

Ilias GORO, député non inscrit : A 'ouzoubillahi mina cheïtani Radjîm.

Monsieur le Président, nous prions DIEU pour que nous ne trahissions pas ceux qui nous ont élus, nos électeurs. Quand on est élu, une fois arrivé à l'Assemblée il n'y a pas de question partisane : Tu es député national, il n'y a pas de politique, c'est le choix des électeurs qui compte. Donc, si c'est le règlement intérieur qui a fait ça, ça veut dire que depuis là-bas il y a une erreur. Moi qui suis paysan, ou agriculteur, je ne peux pas aller dans une autre commission telle que la Commission Emploi ou la Commission Energie. La Commission Développement Rural est mon seul choix ; à part cette commission, je ne peux travailler dans aucune autre commission.

Aujourd'hui parce que c'est vous qui êtes au pouvoir, et si vous gérez ce problème ainsi, que DIEU nous aide.

M. le Président : J'ai compris. Inch'ALLAH, l'année prochaine on va régler ça. (*Rires dans la salle.*)

... L'Honorable Belco BAH, vous avez la parole.

Belco BAH : Merci Monsieur le Président.

Toutes nos inquiétudes aujourd'hui sont fondées par rapport au 12/12, parce que tous ces problèmes-là sont arrivés à partir du nombre 12/12 qu'on a fixé. Et dans tous les groupes il y a beaucoup de commissaires qui sont obligés d'aller dans les commissions qui ne leur plaisent pas. Nous avons lutté contre ça, et l'histoire nous a donné raison.

Aujourd'hui je prends le cas de la commission Finances. Je m'excuse, je ne sous-estime personne, mais un type comme Mody N'DIAYE ou DIAWARA, qu'ils ne soient pas dans la commission

Finances parce qu'il y a ce nombre 12/12, ce n'est pas bon pour le bon fonctionnement de la Commission. Donc, aujourd'hui on n'a pas le bon fonctionnement qu'on cherche, et on dit que c'est pour le bon fonctionnement des commissions. Quand des cadres comme ça ne sont pas dans cette commission parce que le nombre 12/12 est exigé, ils sont obligés d'aller ailleurs, je dis que ce n'est pas une bonne chose.

Si c'est l'efficacité qu'on cherche, il faut qu'on revoie ça. Il faut voir les gens qui sont à la hauteur. Sinon, ça va nous handicaper hein ! Cette commission des Finances, ça va beaucoup nous handicaper. L'inquiétude qu'on a formulée, c'est pourquoi on a voté contre, on a été mis en « minorité » mais on l'accepte. Mais je sais que ça va être très dangereux pour nous.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

L'Honorable Amadou Araba DOUMBIA, vous avez la parole pour votre proposition.

Amadou Araba DOUMBIA : Monsieur le Président, toute œuvre humaine a ses limites. Certes, il y a des problèmes qu'on a pu gérer parce que tout le monde a accepté cette répartition. Mais pour le cas de l'Honorable Ilias GORO, je pose en même temps le cas de l'Honorable Bafermé SANGARE qui est aussi dans la même situation, je pense qu'après la plénière on peut arranger ces problèmes-là. Peut-être qu'au niveau de la commission DRE on peut faire des permutations. On va négocier après.

Merci.

(Applaudissements.)

M. le Président : Voilà. Merci.

Au niveau du Groupe parlementaire APM, il manque un nom pour la Commission Emploi.

Ce que j'ai à vous demander, vraiment à l'avenir faites tout ça dans vos quartiers et venez avec une situation. Vous avez eu deux heures de temps !

L'Honorable Issa TOGO.

Issa TOGO, président du Groupe parlementaire ADEMA-ASMA : Merci Monsieur le Président pour m'avoir donné la parole.

Moi, je pense qu'à ce stade on peut mettre les commissions en place, mais dès demain, puisque ça nous pose problème, parallèlement, à travers la commission Lois et le secrétariat général de l'Assemblée, qu'on fasse une proposition d'amendement qui va au niveau de la Cour constitutionnelle, qui nous permettra de revenir sur notre ancienne pratique. C'est-à-dire de permettre à chaque député de s'inscrire librement là où il veut : première commission de choix, et deuxièmement 2^{ème} commission où il n'est pas membre avec droit de vote. Là on sortirait de ces difficultés-là.

Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements.)

M. le Président : Contrairement à ce que l'on croit, un cadre peut s'inscrire là où il veut, il sera toujours efficace là où il partira. Mais vous n'aurez jamais le nombre qu'il faut pour chaque commission. Il y aura toujours des gens qui vont donner le meilleur d'eux-mêmes là où ils vont se trouver. C'est comme ça.

➤ **CONSTITUTION DES BUREAUX DES COMMISSIONS**

Les commissions étant constituées, nous allons observer une petite pause

de 20 minutes afin de vous permettre de constituer les bureaux et communiquer la composition desdits bureaux.

Je vais donc demander aux Vice-présidents et aux Questeurs de bien vouloir superviser l'élection des bureaux des commissions dans l'ordre de citation dans le règlement intérieur :

- 1^{er} Vice-président : Commission Travaux Publics ;
- 2^{ème} Vice-président : Commission Education ;
- 3^{ème} Vice-président : Commission Santé ;
- 4^{ème} Vice-président : Commission Défense ;
- 5^{ème} Vice-président : Commission Mines ;
- 6^{ème} Vice-président : Commission Finances ;
- 7^{ème} Vice-président : Commission des Lois ;
- 8^{ème} Vice-président : Commission Administration ;
- 9^{ème} Vice-président : Commission des Affaires Etrangères ;
- 1^{er} Questeur : Commission du Développement Rural ;
- 2^{ème} Questeur : Commission de l'Emploi ;
- 10^{ème} Vice-président : Commission de Contrôle.

Je vais suspendre la séance pour une vingtaine de minutes pour nous permettre de mettre ces bureaux-là en place.

La séance est suspendue et elle reprendra à 17 h 30 mn.

La séance est suspendue à 17 h 00 mn.

La séance est reprise à 17 h 49 mn.

M. le Président : La séance est reprise.

Alors, on va appeler les commissions une à une afin que les superviseurs puissent nous communiquer la composition des bureaux.

Commission des Travaux Publics, de l'Habitat, des Domaines et des Transports

Le superviseur de la Commission des Travaux Publics, de l'Habitat, des Domaines et des Transports.

Mamadou TOUNKARA, 1^{er} Vice-président, superviseur, donne lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de la commission Travaux Publics, de l'Habitat, des Domaines et des Transports :

Président : Yiri KEITA (RPM) ;

Vice-président : Tiassé COULIBALY (ADEMA-ASMA).

M. le Président : Merci. Dont acte.

- ***Commission de l'Eau, de l'Energie, des Industries, des Mines de l'Artisanat, du Tourisme et des Technologies***

Le superviseur de la Commission Mines.

Mme Assory Aïcha Belco MAIGA, 5^{ème} Vice-présidente, superviseur, donne lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de la commission de l'Energie, de l'Eau, des Industries, des Mines, de l'Artisanat et du Tourisme :

Président : Bakary FOMBA (VRD) ;

Vice-président : Oumar TRAORE (RPM).

M. le Président : Dont acte, merci Madame.

▪ **Commission des Finances, de l'Economie, du Plan et de la Promotion du Secteur privé**

Le superviseur de la Commission des Finances.

Mamadou DIARRASSOUBA, 1^{er} Questeur, superviseur, donne lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de la commission des Finances, de l'Economie du Plan et de la Promotion du Secteur privé :

Président : Abdine KOUMARE (RPM) ;

Vice-président : Mamadou Alpha DIALLO (APM) ;

Rapporteur Général : Yacouba Michel KONE (RPM).

M. le Président : Dont acte. Merci.

▪ **Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République**

Seydou DEMBELE, 7^{ème} Vice-président, superviseur, donne lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Institutions de la République.

Président : Zoumana N'Tji DOUMBIA (APM) ;

Vice-président : Drissa TANGARA (RPM).

M. le Président : Dont acte. Merci.

▪ **Commission de l'Administration**

Territoriale et de la Décentralisation

Le superviseur de la Commission de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Hadi NIANGADOU, 8^{ème} Vice-président, superviseur, donne lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de la Commission de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation :

Président : Amadou Araba DOUMBIA (Non inscrit)

Vice-président : Souleymane SOUMANO (RPM).

M. le Président : Merci. Dont acte.

Commission des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine

Le 9^{ème} Vice-président pour la Commission des Affaires Etrangères.

Abdoulaye DEMBELE, 9^{ème} Vice-président, superviseur, donne lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieures et de l'Intégration Africaine :

Présidente : Mme DIALLO Aïssata TOURE (RPM).

Vice-président : Niamé KEITA (RPM).

M. le Président : Dont acte. Merci.

▪ **Commission du Développement Rural et de l'Environnement**

Le superviseur de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement.

N'Doula THIAM, 8^{ème} secrétaire parlementaire, superviseur, donne lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement. (En l'absence du Vice-président en charge de la supervision.)

Président : Idrissa SANKARE (ADEMA-ASMA)

Vice-président : Seydou DIAWARA (VRD).

M. le Président : Dont acte. Merci.

- **Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant**

Le superviseur de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant.

Belco BAH, 2^{ème} Questeur, superviseur, donne lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant.

Président : Schadrac KEITA (APM) ;

Vice-président : Moussa DIARRA (RPM).

M. le Président : Dont acte. Merci.

- **Commission de Contrôle**

Le superviseur de la Commission de Contrôle.

Sory Ibrahima KOURIBA, 7^{ème} secrétaire parlementaire, donne lecture du procès-verbal de mise en

place du bureau de la Commission de Contrôle. (Sous la supervision et l'autorisation du 10^{ème} Vice-président, absent.)

Président : Dédéou TRAORE (VRD) ;

Vice-président : Kissima KEITA (RPM) ;

Rapporteur : Souleymane DIARRA (Non inscrit).

M. le Président : Dont acte. Merci.

- **Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile**

La Commission Défense.

Yaya SANGARE, membre de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile : J'ai été chargé par le Vice-président qui a supervisé la mise en place du bureau de notre Commission de lire le rapport pour la mise en place du bureau de notre Commission. Est-ce que je peux lire ce rapport ?

Une voix : Non, jamais !

M. le Président : Qu'est-ce qui l'interdit ?

... Oui, vous avez la parole, Honorable SOUKOUNA.

Ahamada SOUKOUNA, 4^{ème} Vice-président et superviseur de la mise en place du bureau de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile : Bonsoir chers collègues.

Monsieur le Président, avec votre permission.

Belco BAH, dis-moi l'article du règlement intérieur où il est interdit à un président qui a supervisé une commission de déléguer quelqu'un

pour le lire ? Parce que le règlement intérieur régit la gestion de l'Assemblée Nationale... (*Bruit dans la salle.*)... Non, non, non, moi je suis là, je peux lire le rapport...

M. le Président : Ne polémiquez pas !

Ahamada SOUKOUNA : ... je ne suis pas absent. On lui a donné l'autorisation de le faire, il n'y a rien qui puisse interdire cela, et il va le faire.

Des voix : ...

Ahamada SOUKOUNA, 4^{ème} Vice-président et superviseur de la mise en place du bureau de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile : Donc, chers collègues, j'ai eu l'insigne honneur de présider la mise en place du bureau de la Commission Défense. Nous avons décidé librement de désigner M. Yaya SANGARE comme rapporteur pour venir lire le résultat de nos travaux.

Merci.

(*Applaudissements – Bruit dans la salle.*)

M. le Président : S'il vous plaît ! (*Coups de maillet.*)

Yaya SANGARE, membre de la Commission de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Protection Civile, donne la lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de ladite commission.

Président : Karim KEITA (RPM) ;

Vice-président : Aguisa Seydou TOURE (RPM) ;

M. le Président : Dont acte. Merci.

(*Demande de motion.*)

... Oui, Honorable Belco BAH, vous avez la parole.

Belco BAH : Monsieur le Président, je tiens à ma motion.

Je pense que l'Honorable Ahamada SOUKOUNA n'a pas compris ; moi, je ne me suis pas adressé à l'Honorable Yaya SANGARE. Ici il n'y a qu'un seul rapporteur, c'est le rapporteur de la Commission Finances. La Commission de Contrôle n'a pas de rapporteur ; je suis étonné de voir qu'on dit « Rapporteur », ça n'existe pas.

M. le Président : Merci.

▪ ***Commission, de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication***

Mohamed Ould Sidi Mohamed, 1^{er}secrétaire parlementaire, superviseur (représentant le 2^{ème} Vice-président), donne lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication :

Présidente : Mme HAIDARA Aïssata HAIDARA (RPM) ;

Vice-président : Adama Paul DAMANGO (VRD).

M. le Président : Dont acte. Merci.

▪ ***Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité***

Mody N'DIAYE, 3^{ème} Vice-président, superviseur, donne lecture du procès-verbal de mise en place du bureau de la Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité :

Président : Professeur Kalilou OUATTARA (RPM) ;

Vice-président : Boubacar dit Dianguina SISSOKO (RPM).

M. le Président : Merci. Dont acte.

Voilà. Je crois que nous arrivons un petit peu au terme de nos travaux. D'abord, j'adresse mes félicitations aux membres du Bureau de l'Institution et des différentes commissions...

(Demande de motion.)

« Motion ! Motion ! » Je vous l'ai dit hein, cette histoire reprend encore cette année. Vous voulez parler, vous dites : « Motion ! »

Oui, vous avez la parole, Honorable Yaya SANGARE pour votre demande de motion.

Yaya SANGARE : Monsieur le Président, je crois qu'il y a une erreur qui s'est glissée, il faut la corriger dès maintenant. Parce que quand l'Honorable KOURIBA lisait le procès-verbal de la mise en place du bureau de la commission Contrôle, il a parlé de Président, Vice-président et **Rapporteur** alors que, à ce que je sache, jusqu'à preuve de contraire, le Rapporteur c'est seulement au niveau de la commission Finances. Donc, il faut en ce moment qu'on rectifie ça tout de suite. Il n'y a pas de rapporteur au niveau de la commission de Contrôle. Donc, il faut corriger et enlever le nom du Rapporteur.

Merci.

Sory Ibrahima KOURIBA, chargé de la mise en place du Bureau de la Commission de Contrôle : Merci Monsieur le Président.

Je demande au Secrétariat général de l'Assemblée de retirer de la Commission Contrôle « le Rapporteur ». C'est le Président et le Vice-président.

Merci.

M. le Président : Très bien !

Donc, je disais tout à l'heure : mes félicitations aux membres du Bureau de l'Institution et des différentes Commissions !

II – COMMUNICATION

Enfin, nous allons passer au second point de l'ordre du jour : Communication :

▪ Programme retenu pour le mercredi 4 novembre 2015 :

- 10 heures : passations de service des membres du Bureau et des Présidents de Commissions ;
- 13 heures : Réunion du Bureau ;
- 15 heures : Conférence des Présidents.

Merci.

La séance est levée.

La séance est levée à 17 h 00 mn.

Fait à Bamako, le 3 novembre 2015

Le Président de séance

Honorable Issaka SIDIBE
Président de l'Assemblée Nationale

Le Secrétaire de séance

Honorable Cheick Tahara NIMAGA